



Secteurs sur lesquels la commune souhaite exercer un droit de préemption

Aménagements projetés sur chacun des sites :

- 1 Emprise destinée à la création d'un atelier communal
- 2 Emprise destinée à accueillir l'aménagement d'un sentier piétonnier destiné à faciliter la desserte entre l'école et la cantine
- 3 Emprise destinée à accueillir une extension du site de traitement